

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL¹

Émis le 24 mars 2023, à la suite de la réunion du 24 février 2023

Réaménagement du boulevard De Maisonneuve et de la rue Berri– Secteur de la place Émilie-Gamelin

A23-SC-02

Localisation :	Rue Berri, entre les rues Ontario et Sainte-Catherine; Boulevard de Maisonneuve, entre les rues Berri et Saint-Christophe; Coin Nord-Ouest de la Place Émilie-Gamelin. Arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Aucune
Reconnaissance provinciale :	Le tronçon traverse l'aire de protection du bien patrimonial classé du clocher de l'Église-de-Saint-Jacques (LPC ²)
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis favorable à la demande formulée par le Service de l'urbanisme et de la mobilité, conformément au paragraphe 8 de l'article 12.1 de son règlement puisqu'il s'agit d'un projet de réaménagement du domaine public dans l'aire de protection d'un bien patrimonial classé.

HISTORIQUE ET LOCALISATION³

Durant les années 1950 et 1960, la Ville de Montréal ouvre graduellement une nouvelle grande artère traversant le centre-ville. Celle-ci est créée par le raccordement de voies existantes : l'avenue Western, les rues Saint-Luc, Burnside, Ontario (en partie) et De Montigny, qui sont unies en 1966 sous le toponyme honorant le fondateur de Montréal, Paul Chomedey de Maisonneuve (1612-1676). D'ouest en est, la voie débute à la rue West Broadway et se termine à la rue du Havre. Elle traverse les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Ville-Marie. Depuis 2008, une piste cyclable (nommée Claire-Morissette) de trois mètres de largeur se trouve le long du boulevard, du campus Loyola de l'Université Concordia jusqu'à la rue du Havre.

La voie traverse le quartier Saint-Jacques occupé en partie, jusque dans les années 1920, par la bourgeoisie francophone. La rue De Montigny est surtout résidentielle et elle est complètement occupée au début du XX^e siècle. La

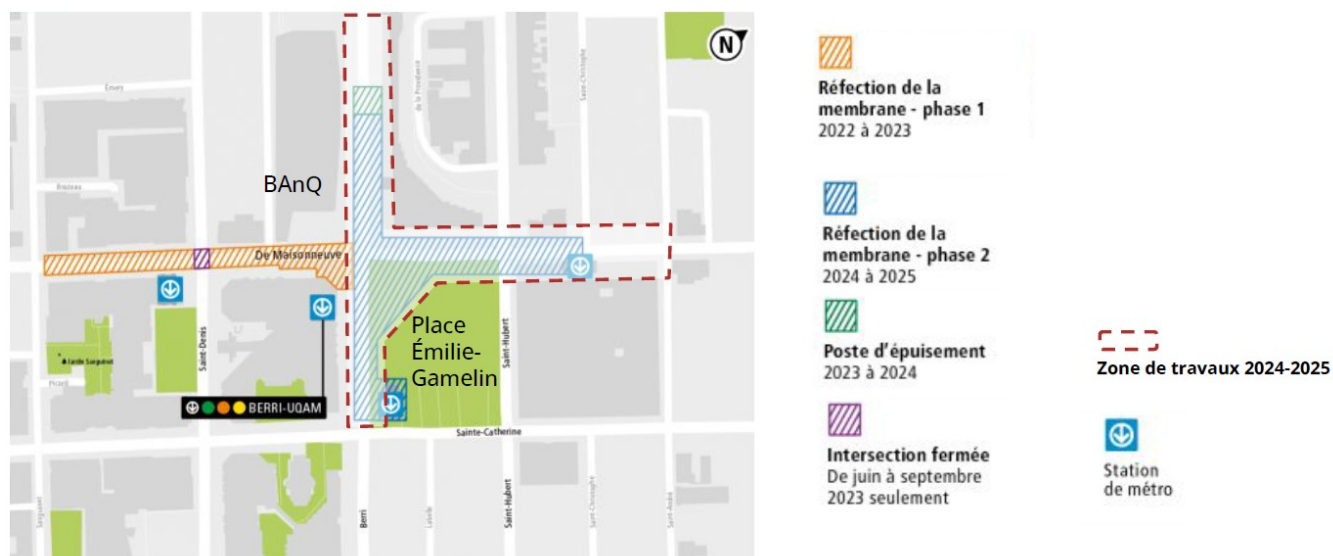
¹ Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine (règlement 02-136).

² Loi sur le patrimoine culturel

³ Tiré et adapté de Ville de Montréal, « Le boulevard Maisonneuve et ses intersections », par Geneviève Létourneau-Guillon, En ligne, https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5677,64787580&_dad=portal&_schema=PORTAL, consulté en septembre 2022.

présence de l'Université de Montréal, rue Saint-Denis, a valu l'appellation de Quartier latin à ce secteur, celui-ci étant constitué autour des bâtiments de l'Université Laval à Montréal (devenue Université de Montréal en 1920), dont l'immeuble principal est érigé en 1895. Quelques décennies plus tard, le secteur renoue avec son ancienne vocation universitaire grâce à l'arrivée de l'Université du Québec à Montréal (1969). Le pavillon Judith-Jasmin est ouvert, dix ans après sa fondation, dans le quadrilatère anciennement occupé par l'église de Saint-Jacques, l'orphelinat et le jardin d'enfance Saint-Alexis. Le clocher et le transept sud de l'église, deux biens patrimoniaux classés, sont intégrés au nouveau pavillon.

La place Émilie-Gamelin se trouve également à l'intérieur du territoire d'intervention de la présente demande. Se trouvant sur un espace ayant été complètement éventré dans les années 1960 afin de permettre la construction du métro, puis recouvert, la place Émilie-Gamelin que nous connaissons aujourd'hui a été aménagée à la fin des années 1980 puis ouverte en 1992. Elle met en scène des composantes morphologiques de Montréal et on y trouve l'œuvre d'art *Gratte-ciel, cascade d'eau / rues, ruisseau...* une construction de l'artiste Melvin Charney.



Plan du secteur à l'étude (Source : Ville de Montréal, 2022)

DESCRIPTION DU PROJET⁴

Des travaux majeurs de réfection de la membrane d'étanchéité de la station de métro Berri-UQAM sont prévus par la STM en 2022-2025. La Ville saisit cette opportunité pour modifier les aménagements de surface afin de fournir aux citoyens des lieux publics de qualité. Ces aménagements répondent aux objectifs d'amélioration de l'expérience de l'utilisateur, de la mobilité et de la sécurité. Ces aménagements visent aussi à favoriser le transfert modal vers des modes plus respectueux de l'environnement.

La STM réalisera ces travaux en 2 phases :

- Phase 1 (2022-2023): Boulevard De Maisonneuve entre les rues Saint-Denis et Berri.
- Phase 2 (2024-2025): Boulevard De Maisonneuve et la rue Berri impliquant l'excavation de l'intersection Berri/De Maisonneuve et de ses abords, ainsi que du quadrant nord-ouest de la place Émilie-Gamelin.

Le chantier de la première phase est donc en cours et la deuxième phase est à l'étape d'avant-projet préliminaire.

En ce qui a trait aux rues, le concept d'aménagement élaboré propose :

- L'élargissement de la piste cyclable bidirectionnelle sur le boulevard de Maisonneuve et la mise en place de pistes cyclables unidirectionnelles de part et d'autre de la chaussée sur la rue Berri;
- L'ajout d'un terre-plein planté d'arbres.

En ce qui concerne les interventions proposées pour la portion nord de la place Émilie-Gamelin, le concept d'aménagement prévoit :

- Remplacer ou abattre 37 arbres;
- Ajouter une rampe d'accessibilité pour accéder à la place en provenance du boulevard De Maisonneuve;
- Remplacer le mobilier urbain (trois tables, trois lampadaires et trois poubelles) en privilégiant une solution plus pérenne et inclusive.

Enfin, ces modifications auront comme effet de réduire le nombre de voies de circulation, d'apaiser les vitesses de circulation et de sécuriser les intersections pour l'ensemble des usagers.

ANALYSE DES ENJEUX

Pour effectuer son analyse, le CPM s'est appuyé sur :

- Sa rencontre tenue le 24 février 2023 avec des représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité ainsi que de l'Arrondissement de Ville-Marie;
- La documentation transmise par l'Arrondissement le 14 et le 21 février 2023;

⁴ Description tirée de la documentation fournie par le Service de l'urbanisme et de la mobilité, 2022

- Son avis préliminaire (A22-SC-14) émis le 7 décembre 2022 pour le même projet, ainsi que son avis final (A22-SC-09) émis le 30 septembre 2022 et portant sur les travaux touchant le boulevard De Maisonneuve entre la rue Saint-Denis et la rue Berri.

D'emblée, le CPM réitère qu'il voit d'un bon œil le projet et les propositions faites par les requérants qui, en plus de pérenniser et de sécuriser les corridors de transport actif, montrent des efforts de végétalisation d'un secteur plutôt minéralisé du Quartier latin, surtout au nord de la place Émilie-Gamelin. Le CPM apprécie également qu'ils aient saisi l'occasion d'améliorer la qualité des espaces urbains du secteur, une qualité qui contribue à une meilleure appréciation du contexte des immeubles classés, notamment par l'atténuation des effets de la circulation automobile et la bonification des espaces publics situés dans leurs aires de protection. Il note que les impacts visuels sur ces biens sont minimes, voire inexistantes.

Place Émilie-Gamelin

Bien que la place Émilie-Gamelin ne soit pas considérée comme un espace patrimonial, elle est tout de même devenue, au fil du temps, un repère urbain d'importance, le cœur battant du quartier latin. Elle jouit d'une histoire de plus de 30 ans durant laquelle elle a fait œuvre de point de repère dans ce secteur animé du centre-ville de Montréal. Elle est également intimement liée aux grands aménagements et équipements structurants du secteur, pensons-ici à l'UQAM, à la BAnQ et à la station de métro Berri-UQAM, la plus achalandée de tout le système. Elle est également le résultat d'un programme d'aménagement réfléchi qui comporte plusieurs composantes qui font référence à des éléments de l'histoire et de la morphologie de Montréal (le Mont-Royal et ses flancs, l'eau qui descend la montagne, la minéralisation de la ville et finalement les jardins de rue. On y retrouve également une œuvre d'art réalisée par Melvin Charney et mise en lumière depuis 2014. Dans cet ordre d'idées, le CPM apprécie grandement que les requérants aient inclus dans leur réflexion et dans leur documentation le concept initial des concepteurs de la place Émilie-Gamelin.

Le CPM comprend que les 30 années d'utilisation de la Place permettent de dégager des enseignements pour guider les interventions projetées en lien avec le concept initial de cette dernière. Le CPM estime que la proposition de design de la partie nord-ouest de la place s'avère en continuité avec le concept initial sans mimétisme et demeure sobre et fonctionnelle. Il serait cependant pertinent de mieux communiquer le concept d'aménagement de la place ainsi que les occupations antérieures du site, telle la Maison de la Providence et dont la place actuelle porte le nom de sa fondatrice.

Le CPM souhaite toutefois partager une inquiétude relative au coin nord-ouest de la place. S'inquiétant de la potentielle dégradation des couvres-sol situés à l'intersection de la rue Berri et du boulevard De Maisonneuve, le CPM est rassuré d'apprendre que ces derniers seront quelque peu surélevés. Il les invite tout de même à poursuivre la réflexion, notamment sur les espaces à utiliser, pour assurer une certaine pérennité à ces aménagements.

Projets environnants

Dans son avis préliminaire (A22-SC-09 daté du 30 septembre 2022), le CPM disait souhaiter comprendre comment les travaux relatifs au boulevard De Maisonneuve, à la rue Berri et à la place Émilie-Gamelin s'inscrivent, à plus grande échelle, dans le secteur et avec les autres interventions en cours ou à venir dans un plan d'ensemble.

Pour les interventions à venir, il convient d'assurer une grande cohérence dans le design et les objectifs d'aménagement des phases subséquentes par souci d'harmonisation. De plus, le CPM recommande de tenir compte des autres interventions et projets envisagés dans le secteur pour éviter la multiplication de chantiers dans un environnement fortement éprouvé. Le CPM recommande en outre de recourir à toutes les mesures de mitigation possibles pour atténuer les impacts des travaux.

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le CPM émet un avis favorable à la demande formulée par le Service de l'urbanisme et de la mobilité quant au projet de réaménagement du boulevard De Maisonneuve et de la rue Berri aux abords de la place Émilie-Gamelin, estimant que la proposition améliore la situation existante et qu'elle ne nuit pas aux caractéristiques patrimoniales à l'origine de la demande d'avis. Pour la suite du projet, il émet les recommandations suivantes :

01. Intégrer des moyens de communication explicites sur la nature et le concept de la place Émilie-Gamelin et les occupations antérieures du site;
02. Prévoir des aménagements pérennes et résilients pour le coin nord-ouest de la place pour contrer la dégradation de ces derniers, notamment en ce qui concerne les plantations;
03. Assurer la cohérence de l'ensemble des interventions en cours et à venir dans le secteur afin d'harmoniser le design des différentes phases et autres interventions, d'éviter une multiplication des chantiers et d'atténuer l'impact des interventions.

Note adressée au demandeur :

Veillez vous référer au document « Suivi des recommandations » (transmis en annexe).

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,



Denis Boucher

Le 24 mars 2023

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.